

Remarques parcelles 307, 1303

- Pas d'opportunité de créer l'AVE car cela va :
 - rendre mes parcelles non viables pour vocations agricoles (à long terme impossible de traiter des cultures)
 - dégrader un terrain vague de stationnement avec stationnement pour vélos
 - rendre inutile les bâtiments de l'école actuelle formés pour cours de regroupement pédagogique et dont la taille et la place disponibles sont largement suffisantes pour un AVE
- Il faut signaler la présence d'une zone polynésienne tout neuve à moins de 1 km à Marschwiller
- Je demande que mes parcelles soient mises en zone constructible à terme (pourraient servir à l'implantation d'un collectif)

Remarques parcelles 151

Cette parcelle n'est pas à classer en vergers mais en forêts car il y a depuis 50 ans un abri de forêts (construit en bois) et qu'elle est exploitée depuis en forêts.

Voir le courrier joint à la présente

Strasbourg 15 octobre 2019

Observation sur le PLUi de Grassendorf

Remarques concernant les parcelles 307 et 309

Ces parcelles prévues à vocation agricole seraient enclavées entre parcelles 304 (construction), 311 prévue pour AUE, 248 (fossé) et 306-308 (l'impasse des prés).

Une telle **situation d'enclave** pour une surface totale d'environ 60 ares rend ce terrain économiquement et techniquement **non viable pour une vocation agricole**, trop petit pour les grands engins, trop proche d'activités humaines importantes (AUE) pour permettre une exploitation sans risque (en particulier lors de traitements des cultures) sans parler de tous les déchets et nuisances liées à l'AUE (stationnements sauvages lors de grandes manifestations avec destruction des cultures).

A terme cela sera une véritable dent creuse et **terrain vague dépotoir** (avec canettes, bouteilles papier gras etc) qu'aucun exploitant agricole ne voudra et ne pourra utiliser.

Si déjà on envisage de déclasser des parcelles de leur vocation agricole en terrain constructible (en particulier la 311 qui est en continuité avec la grande parcelle 128) il serait plus logique de permettre la construction d'un ensemble collectif d'habitation sur les parcelles 307-309 permettant ainsi à la commune de disposer de logements sans neutraliser de grandes surfaces liées à des maisons individuelles.

Par ailleurs l'opportunité de la réalisation de l'AUE est pour le moins discutable sur plusieurs points :

- les finances de la commune ne sont pas à ce point excédentaires pour dégager probablement entre 1 et 2 millions d'euros pour sa construction et assurer par la suite l'entretien d'un tel ensemble (plusieurs dizaines de milliers d'euros par ans surtout s'il doit fonctionner en hivers)

- à moins d'un km se situe une magnifique salle polyvalente entièrement rénové et agrandie au cours de l'année 2018

- ces parcelles 307, 309, 311 ont déjà plusieurs fois fait l'objet d'invasions par des coulées de boues venant des parcelles en amont et même

si des travaux ont été entrepris le long de la route de Brumath (RD 421) ils ne sont pas de nature à absorber des épisodes importants (comme l'a montré les suites d'orages récents) tout simplement faute d'entretien méticuleux des ouvrages d'une part et de sous dimensionnement en cas de précipitation importantes sur un court laps de temps en printemps d'autre part. Un épisode récent d'environ 30 mm a été la limite absorbable, s'il y avait eu 20 mm de plus la coulée de boue était assurée.

- se pose aussi la question de l'évacuation des eaux usée (particulièrement des WC) ponctuellement très importantes lors de l'utilisation de l'installation ??

- la surface réservée au stationnement paraît notoirement insuffisante au regard de la capacité des installations prévues sachant que pour cette localisation hors agglomération quasiment tout le monde viendra en voiture et par conséquent le stationnement sauvage sur la parcelle 309 sera inévitable sauf à clôturer le tout (qui prend en charge une telle clôture? Qui de plus gênera l'exploitation agricole).

Si on regarde la **fréquentation de la salle communale actuelle** (près de l'école) on doit constater que le nombre de manifestations qui y ont lieu est assez réduit (entre 10 et 20 maximum par an) avec à chaque fois un nombre de participants largement inférieur à 50 personnes (par exemple 37 personnes pour la fête des seniors en décembre 2016 qui est l'une des plus grandes manifestations dans la salle communale).

Le **projet de regroupement pédagogique intercommunal** des écoles va entraîner la fermeture de l'école de Grassendorf et donc le départ du personnel logé. Ce bâtiment sera donc vide (sauf les salles actuellement utilisé pour la mairie) et la cour inutilisée (parcelle 81) ainsi que la parcelle 249 (si l'AUE se réalise sur 311).

Avec la parcelle 49 cet ensemble peut parfaitement accueillir une réalisation AUE d'une taille compatible avec la population de la commune pour autant que l'impérieuse nécessité se fasse sentir et que les finances de la commune le permettent et ce **sans bétonner des grandes surface agricoles**.

A signaler que lors de manifestations religieuses d'importance à l'église rassemblant plus de 200 personnes (comme un enterrement) dont beaucoup viennent en voiture il n'y a aucun problème de stationnement pour plusieurs dizaines de véhicules dans les environs.

De plus la réalisation prévu du chemin GRA03 pourrait parfaitement être raccordé à la parcelle 49 et offrir une 2ème voie d'accès (ou d'évacuation).

Par contre le long de la parcelle 309 et en bordure de la parcelle 311 dans le prolongement de la parcelle 345 il serait plus qu'utile de **prévoir une route permettant de desservir le lotissement sans passer par le centre du village** et offrir par la même occasion une deuxième possibilité de sortie du village qui est actuellement en impasse. Le lotissement est très difficile d'accès à des grands véhicules du fait des tournants très raides en particulier au niveau des croisements de la rue de la Montée avec la rue principale et la rue des Noyers, où les difficultés de manœuvres pour les camions sont aggravées par la forte pente de la rue de la Montée.

Concernant le classement de la parcelle 151 (et incidemment 152)

Certes il y a actuellement quelques arbres fruitiers mais ceux-ci ont été plantés suite au remembrement de 1964-65 et sont en train de mourir de vieillesse (plusieurs sont

déjà tombés suite à des bourrasques de vent) et il n'est pas prévu de les remplacer du fait de l'absence de débouchés commerciaux pour les récoltes, cette zone n'est donc nullement à considérer comme vergers (la parcelle 153 ne comporte aucun arbre et est exploitée de tout temps en champs de maïs ou blé). Ma parcelle 151 peut tout au plus être considérée comme un potager (aussi longtemps que j'ai la possibilité de l'entretenir vu mon âge)

Pour sauver l'environnement et offrir en particulier à la **faune des points de refuges** il serait plus judicieux d'utiliser des parcelles agricoles appartenant à la commune est de les **aménager en bosquets** (quitte à faire des échanges de parcelles avec des propriétaires actuels) comme près du village les parcelles 134, 179 et 493.

L'entretien de telle parcelle est minimal voir nul (pour justement ne pas déranger la faune qui investira les lieux).

De même, le **long de certains chemins, réserver une bande** de 3 à 5 m de large pour y aménager haies et taillies avec des espèces végétales variées de façon à avoir une floraison continue de mars à octobre et de garder un couvert végétal en hivers serait bien plus efficace que les mesures proposés (qui sont plus de nature cosmétique que réellement écologique)

Cela serait particulièrement judicieux le long et en amont du RD419 à la base des parcelles 321 à 381 entre autres.

Il devrait avoir de tels **havres de paix pour la faune sauvage tous les 500m** maximum dans toutes les directions et en tout point non seulement du ban de Grassendorf mais de toutes les communes concernées par le PLUi car le paysage actuel (surtout avec la quasi monoculture de maïs) est non seulement d'une grande tristesse, par rapport à ce que j'ai connu enfant, mais est **un véritable désert biologique confinant les rares espèces** encore présentes aux mini forêts et à quelques jardins cultivés de façon « écologiquement responsable » (comme j'ai la prétention de le faire sur la parcelle 151).

J'en veux pour preuve la rareté depuis quelques années des oiseaux en hivers, alors que dans le temps on nourrissait pendant l'hiver des centaines de passereaux (mésanges, verdiers, moineaux, pinsons, etc.) depuis quelques années il **n'y en pratiquement plus aucun**.

L'hiver actuel est particulièrement dramatique (malgré le fait qu'il soit relativement doux), j'ai du utiliser depuis début octobre à peine 500g de graines de tournesol contre près de 25 kg dans le temps ! Et autant pour les noix !

Et où voulez-vous des des lapins de garennes fassent des terriers ?

La **sauvegarde de la biodiversité** ne passe pas par la construction d'AUE mais par un aménagement conséquent de l'ensemble des surfaces existantes. Ma compétence d'agréé en génie biologique (ayant eu en charge pendant près de 30 ans la formation de futurs ingénieurs agronomiques) me permet de poser un diagnostic alarmant sur l'ensemble des PLUi soumis à consultation. En ces temps où au plus au niveau de l'état on se veut écoresponsable il serait bon de commencer au plus petit niveau avant de rêver à des équipements de loisirs ou de prestige et de se lamenter sur le changement climatique.